

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE SEIZE et le 26 MAI à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 20 MAI 2016, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Nicole COUTANT - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Eric DARRIERE - Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI - M. Bernard DUPOUY - Mme France POUDEX - Mme Sarah DOURTHE - Mme Marie-Constance BERTHELON

POUVOIRS :

- M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. André DROUIN
- Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN
- M. Bernard DUPOUY donne pouvoir à Mme Béatrice BADETS
- Mme France POUDEX donne pouvoir à M. Julien DUBOIS
- Mme Sarah DOURTHE donne pouvoir à M. Grégory RENDE
- Mme Marie-Constance BERTHELON donne pouvoir à M. Eric DARRIERE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : MUSEE DE BORDA : VENTE DES BILLETS PAR L'OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME

La vente des billets d'entrée pour le Musée de Borda est assurée actuellement, exclusivement par les agents du Musée, sur le site de la Chapelle des Carmes.

Afin de raccourcir le délai entre l'information donnée au public sur l'intérêt de l'exposition du Musée et l'acte d'achat du billet, il a été étudié la possibilité d'organiser un point de vente à l'Office du Tourisme et du Thermalisme. Celui-ci propose déjà dans le cadre de la carte VISA DAX, l'entrée au Musée groupée avec d'autres offres. Il aurait maintenant la possibilité de vendre le billet à l'unité.

La Ville de Dax, par l'intermédiaire de sa régie de recettes du Musée de Borda, continuera à assurer la vente des billets d'entrée, à la Chapelle des Carmes, les jours d'ouverture du Musée.

L'Office de Tourisme et du Thermalisme de Dax a accepté de prendre à sa charge cette nouvelle mission qui rentre parfaitement dans ses compétences au regard de ses statuts. Il ne retiendra aucune commission sur le prix du billet.

A cet effet, un projet de convention de partenariat a été rédigé pour préciser les conditions et les modalités de mise en œuvre ainsi que les obligations respectives de chacune des parties.

**SUR PROPOSITION DE MADAME GERALDINE MADOUNARI, CONSEILLERE
MUNICIPALE
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE le projet de convention entre le Musée de Borda et l'Office de Tourisme et du Thermalisme annexé à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à cette opération.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20160526-11-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Conseiller départemental des
Landes**

Affichée le : 27 Mai 2016

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».